

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize le huit décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Karine MALLEVILLE, Bernard MAGES, Frédéric SEMPER, Geneviève LEGRAND, Annick IGLESIAS, Sandrine CROS.

Excusés : Boris CHRISMANT, Jean-Claude SAVIGNAC (pouvoir à Mme ROUMIGUIERES), Christopher BALDWIN, Aurélien GARRIGUES (pouvoir à M. HEBRARD).

Convocation du 1^{er} décembre 2016.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu de la séance du 03 novembre 2016 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Délibération modification statuts SDE :

Mme le Maire donne lecture de la délibération.

Elle rappelle qu'une nouvelle dynamique de territoire s'est engagée en matière de développement durable et de lutte contre le changement climatique et différentes énergies renouvelables peuvent être valorisées en fonction des opportunités qu'offre le territoire. En tant qu'expert dans le domaine de l'énergie le Syndicat Départemental d'Energie peut être un promoteur des énergies renouvelables et intervenir à différents niveaux : pour la réalisation des premières études de gisement et de faisabilité, en accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour ses adhérents.

Mme le Maire indique que dans ce cadre le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energie, lors de sa séance du 27 octobre 2016, a décidé d'élargir le champ de ses compétences en la matière et souhaite compléter ses statuts comme suit :

- ajout à l'article 2-3 du point suivant :

«Production et distribution de chaleur ou de froid

Après délibération et sur demande de la collectivité adhérente, le syndicat exerce à titre ponctuel par voie de convention de mandat la maîtrise d'ouvrage déléguée des investissements des installations de production de chaleur ou de froid, et éventuellement de réseaux de distribution associés.

Il procède, en partenariat avec la collectivité concernée, à des études préalables ayant pour but de vérifier la faisabilité et l'opportunité technique, économique et financière du projet, notamment au regard des filières d'approvisionnement concernées»

- le reste de l'article sans changement,

Cette extension de compétences doit être décidée par délibérations concordantes du Comité Syndical et des Conseils Municipaux des communes membres, aux conditions de majorité suivantes :

- 2/3 au moins des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population ou
- moitié au moins des Conseils Municipaux représentant les 2/3 de la population.

Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver les statuts modifiés du Syndicat Départemental d'Énergie dont l'article 2-3 comme indiqué ci-dessus.

Délibération reçue à la Préfecture le 9 décembre 2016.

III-Délibération voirie communale :

M. FABRE a réactualisé le tableau de classement des voies communales. La longueur de voirie augmente en Km, cela compte pour le calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) versée par l'État.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nouveau tableau de classement des voies.

Délibération reçue à la Préfecture le

IV-Questions diverses :

IV-1-Transfert de compétence Tourisme :

Nous avons des produits en vente à l'office de tourisme.

Par exemple, la Baronnie de Laguépie, actuellement à 8 €, serait vendue à 4 € dont 1 € de commission pour l'office de tourisme intercommunal (OTI) et 3 € pour la Mairie.

Certains produits seraient rachetés par la communauté de communes (Rando QRGA et les fiches individuelles). Les autres seraient proposés à la vente avec une commission pour l'OTI.

La Communauté de Communes prendrait en charge les frais d'électricité, d'eau, de téléphone ainsi que l'emploi de Céline pour 30 heures hebdomadaires.

M. MAGES, membre du conseil d'exploitation de l'OTI en tant que socioprofessionnel, informe l'Assemblée que le nouveau nom de l'OTI sera « Causse Gorges de l'Aveyron Saint Antonin Noble Val ».

Mme ROUMIGUIERES estime que cela s'appellera tout simplement office de tourisme intercommunal.

M. MAGES signale qu'un logo a aussi été choisi pour l'OTI.

De plus, l'association de l'office de tourisme de Saint Antonin a demandé qu'une partie des cotisations de l'OTI lui soit reversée. Cette association était déjà chargée du site de Saint Antonin et réalisait aussi des plaquettes publicitaires.

Mme ROUMIGUIERES demande si le planning de Céline a été déterminé avec la Communauté de Communes. Mme le Maire a demandé qu'une semaine soit réservée 3 fois par an pour le bulletin municipal.

Céline ne pourra plus prendre les réservations pour les associations. Ces dernières devront être plus autonomes.

Mme CROS demande pourquoi elle ne pourra plus le faire. Mme le Maire rappelle qu'elle effectuera moins d'heures pour la commune.

M. MAGES a proposé que Saint Antonin oriente plus vers les autres secteurs de la Communauté de Communes (par exemple, Caylus ou Laguépie) et pas vers Cordes. Sa proposition n'a pas eu de succès. De même, l'OTI ne prendra pas en compte et ne participera pas à l'activité baignade à Laguépie.

IV-2-AESATI :

Nous avons reçu une proposition de l'AESATI (Agence Européenne de Sensibilisation et d'Accompagnement aux Technologies Immotiques) pour réaliser un audit gratuit sur 3 semaines avec pour objectif de réduire les consommations énergétiques, avoir une projection idéale tenant compte de nos besoins, réduire et maîtriser les dépenses de fonctionnement...

L'AESATI bénéficie d'un financement européen dans le cadre de la COP 21 et 22.

IV-3-Extension Bricorama à Villefranche-de-Rouergue :

La Préfecture de l'Aveyron a adressé un courrier en recommandé. Un élu de la commune doit assister à la CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) le 5 janvier 2017 à Rodez.

Bricorama à Villefranche-de-Rouergue a demandé à étendre son magasin, nous faisons partie des communes situées dans la zone de chalandise et sollicitées pour donner un avis.

IV-4-Appartements école + Promologis :

Mme le Maire signale que les fenêtres de l'appartement vacant à l'école ont été mal posées, elles ne jointent pas. L'entreprise GARRIGUES devra régler ce problème. Ensuite, nous pourrions remettre cet appartement en location.

M. et Mme Gaucher vont quitter leur appartement, ils estiment qu'il est insalubre. Ils ont peu de consommation au niveau de la chaufferie bois, ils utilisent peut-être des chauffages d'appoint à pétrole, ce qui peut provoquer des moisissures.

Certains locataires de Promologis, qui ont refusé le chauffage communal, ont le même problème avec ces chauffages d'appoint.

Mme le Maire a rencontré M. BERNARD de la société Promologis. Il a confirmé que nos tarifs pour le chauffage sont tout à fait convenables ; les locataires se plaignaient que c'était trop cher.

IV-5-Terrains et habitations :

M. FABRE souhaite savoir si la pizzeria a été vendue. Mme le Maire informe le Conseil que l'ancienne pizzeria n'a toujours pas trouvé d'acquéreur, il est possible que le prix baisse encore. Elle comporte plusieurs appartements avec une belle vue sur le Viaur et qui peuvent être loués. M. HEBRARD rappelle que les gérants avaient investi 200 000 €.

Mme le Maire constate que les habitations se vendent plus vite lorsque les prix baissent. M. Pereira a reçu 15 propositions de visites pour la maison du Barry. Les maisons Telmar, Hedin et Mourgues ont été vendues. M. Lambert a vendu un terrain à la Mayounelle pour la construction d'un chalet et d'un garage.

Mme le Maire va voir avec la Communauté de Communes si, dans le cadre du PLUi, des terrains de l'ancienne ferme Maurel pourraient être réservés pour des activités touristiques. Un couple était intéressé pour y installer des tentes de luxe mais ils ont finalement acheté ailleurs.

Mme le Maire demande à l'Assemblée, pour le prochain conseil municipal en janvier, de réfléchir aux petites choses ou améliorations qui pourraient être réalisées.

IV-6-Divers :

Le pot de fin d'année avec le personnel aura lieu le 16 décembre à 18 heures à la salle des fêtes.

Les vœux à la population sont prévus pour le 14 janvier à 18 heures à la salle des fêtes.

Mme IGLESIAS voudrait connaître l'état d'avancement du projet d'installation de personnes âgées aux appartements de Promologis.

Mme le Maire rappelle que la Commune ne gère pas ce projet et pour l'instant rien n'est encore décidé.

Il faut d'abord qu'une collaboration se mette en place entre Tarn-et-Garonne Habitat et la Maison de Retraite. Ensuite, Tarn-et-Garonne Habitat proposerait à Promologis de racheter les appartements.

Séance levée à 22 heures 40.